



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Direction des sécurités

Service interministériel de défense et
de protection civile
Affaire suivie par : Benoît Marchand
03 21 21 20 52
benoit.marchand@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 16 juillet 2025

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les maires du Pas-de-Calais
*en communication à Monsieur le président de l'association
des maires et des présidents d'intercommunalités
et à Mesdames et Messieurs les sous-préfets*

OBJET : Appel à la vigilance incendie au cours des travaux agricoles

Dans un contexte de multiplication des feux d'espaces naturels sur le territoire national, sous l'effet des épisodes de fortes chaleurs que traverse notre pays depuis plusieurs semaines, j'appelle votre attention sur la vigilance à apporter au respect des consignes de prévention incendie lors des travaux agricoles de moisson.

Il est, à cet égard, indispensable que les professionnels agricoles disposent de tonnes à eau à proximité des engins procédant aux moissons ainsi que de capacités de déchaumage permettant de réaliser des zones coupe-feu à proximité des zones moissonnées afin de limiter très rapidement l'extension d'un incendie.

Le respect de ces préconisations est essentiel pour prévenir l'éclosion des feux et ralentir leur progression et économiser ainsi les moyens de nos sapeurs-pompiers, par ailleurs très mobilisés en cette période estivale.

Je vous saurais gré de bien vouloir rappeler ces conseils de prévention aux professionnels agricoles exerçant sur votre territoire et veiller à l'application de ces mesures.

Deux incendies de chaumes ont détruit hier 9 hectares au total

Le préfet,

Laurent Touvet